



## COMMUNE DE SAINT-DENIS-EN-VAL

### **RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026**

Dans le cadre des dispositions de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), ce rapport de présentation a pour objet de présenter de façon synthétique les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens de saisir les enjeux du budget.

Le débat d'orientation budgétaire, tenu le 24 février 2026, a posé les bases sur lesquelles le budget primitif 2026 est construit. Ce budget, voté dans un contexte post électoral et dans des délais contraints, s'inscrit dans la continuité des arbitrages effectués lors de la mandature précédente. Des ajustements pourront être réalisés au cours de l'exercice dans le cadre d'une décision modificative.

Ce budget est marqué par une hausse des dépenses réelles de fonctionnement, notamment liées aux travaux qui seront réalisés en régie par les services techniques municipaux. Il présente également un volume d'investissement dynamique afin de finaliser les projets lancés en 2025 tels que la réhabilitation du groupe scolaire Champdoux dont les travaux ont démarré en janvier 2026, la clôture du schéma directeur énergétique immobilier, ainsi que le réaménagement intérieur et l'extension des services techniques.

Ce rapport aborde successivement l'équilibre budgétaire de l'exercice 2026, le détail des grandes masses de la section de fonctionnement ainsi que celui de la section d'investissement.

## PARTIE 1 : EQUILIBRE BUDGETAIRE

### I. EQUILIBRE ET EVOLUTION DES MASSES

Le budget primitif est présenté en équilibre en section de fonctionnement pour un montant de 10 436 642 €, en diminution de 5,03 % par rapport à 2025. En investissement, le budget s'équilibre à 6 412 993 €, soit une hausse de 24,93 % par rapport à l'exercice précédent.

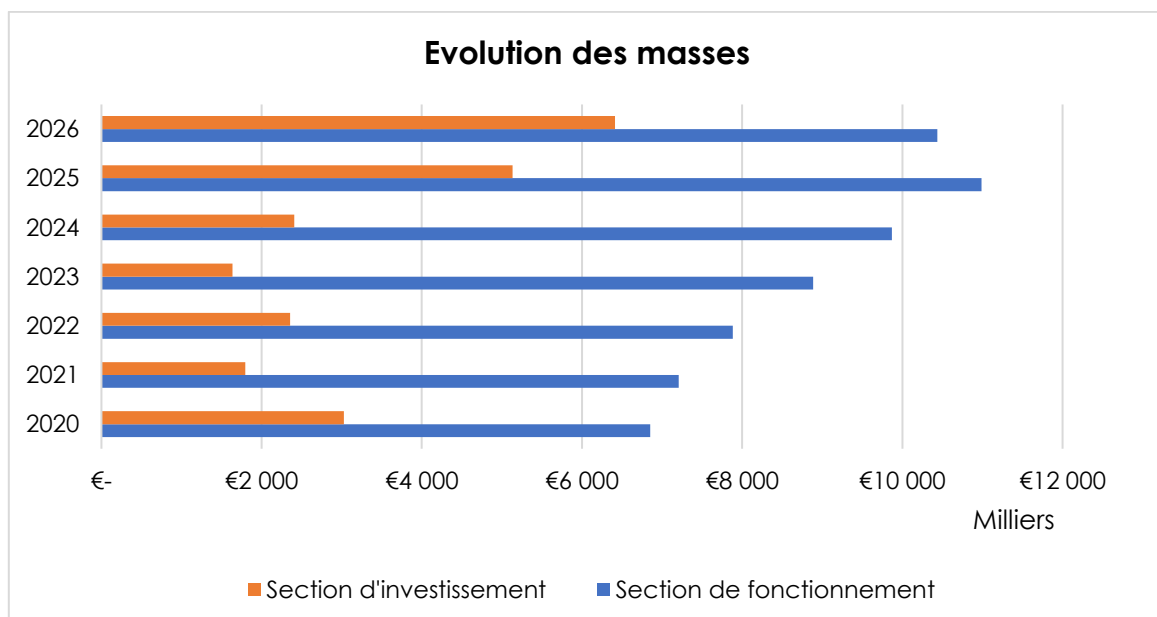
	BP 2025	BP 2026	Evolution 2025/2026
Section de fonctionnement	10 989 893,00 €	10 436 642,00 €	-5,03%
Section d'investissement	5 133 112,00 €	6 412 993,00 €	24,93%

Le budget est composé d'opérations réelles (réel encaissement et décaissement de flux financiers) et d'opérations d'ordre (simples mouvements financiers au sein du budget). Le montant total du budget 2026 se décompose de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	8 817 480,00 €	8 385 154,14 €	5 334 379,73 €	4 493 831,00 €
Opérations d'ordre	1 619 162,00 €	2 051 487,86 €	1 078 613,27 €	1 919 162,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 436 642,00 €</b>	<b>10 436 642,00 €</b>	<b>6 412 993,00 €</b>	<b>6 412 993,00 €</b>

Les points majeurs de l'équilibre financier pour 2026 sont les suivants :

- Le gel des taux des impôts locaux après une hausse en 2023 ;
- Un volume dynamique d'investissement pour 2026 ;
- La recherche et la mobilisation active de subventions.



## II. LES RATIOS FINANCIERS

Ratios		Valeurs communales (CFU 2025)	Valeurs communales (BP 2026)	Moyennes nationales de la strate*
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	952,89 €	1 108,56 €	1 092,00 €
2	Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 076,55 €	1 054,21 €	1 311,00 €
3	Dépenses d'équipement brut / Population	124,02 €	625,10 €	413,00 €
4	Encours de la dette / Population	45,43 €	45,48 €	768,00 €
5	Dotations globales de fonctionnement / Population	162,97 €	161,81 €	159,00 €
6	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	61,24%	56,49%	56,50%
7	Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette en capital/ Recettes réelles de fonctionnement	88,87%	106,27%	89,70%
8	Taux d'équipement (Dépenses d'équipement brut/ Recettes réelles de fonctionnement)	11,52%	59,30%	31,50%
9	Ratio d'endettement (Encours de la dette/ Recettes réelles de fonctionnement)	4,22%	4,31%	58,60%
10	Taux d'épargne brute (Epargne brute/ Recettes réelles de fonctionnement)	11,49%	-5,16%	14,60%

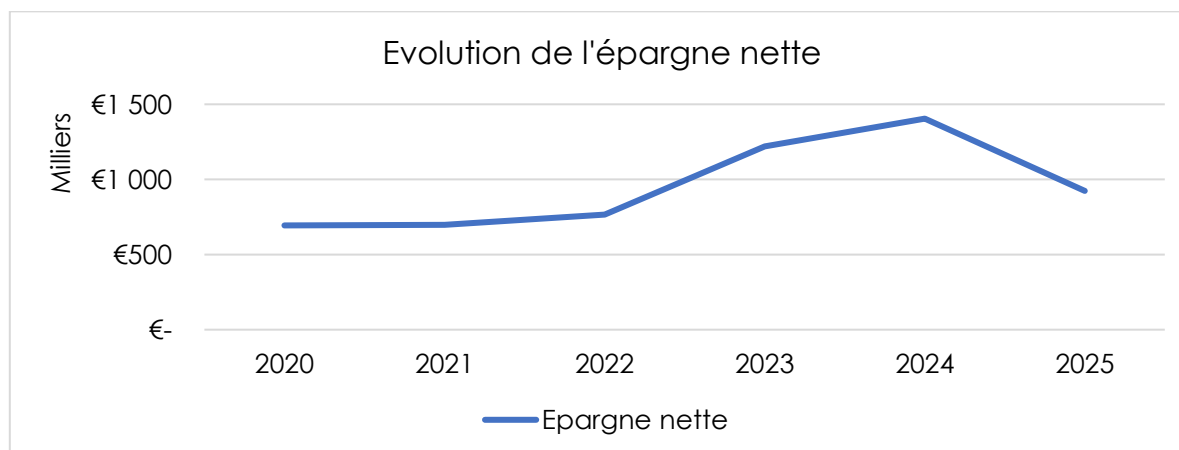
\* Source : DGCL – Les collectivités locales en chiffres 2025 (comptes administratifs 2024)

A noter que les ratios indiqués sont relatifs au budget primitif 2026. Le budget est un acte prévisionnel qui doit être présenté à l'équilibre. Cela explique une dégradation des ratios, notamment en termes de taux d'épargne brute.

## III. LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF) brute, ou épargne brute, est l'excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, diminué des charges d'intérêt de la dette. Elle sert à financer le remboursement de la dette et les nouveaux investissements de la commune.

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de la dette. Elle s'élève à 922 899,82 € au 31/12/2025.



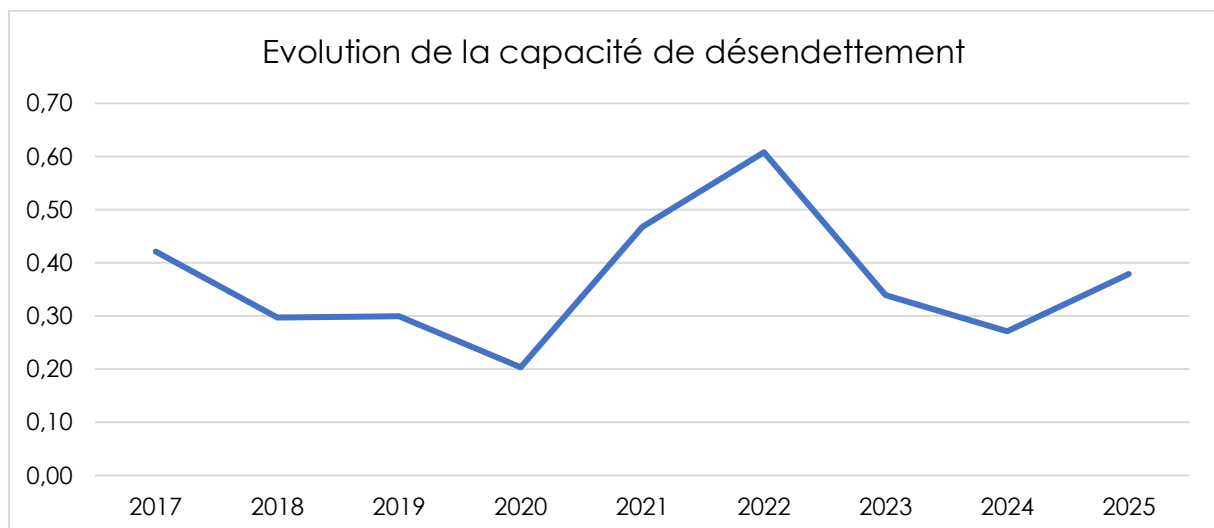
#### IV. LA SOLVABILITE DE LA COMMUNE

	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne brute	741 982,46 €	816 945,50 €	1 281 908,51 €	1 446 934,91 €	953 830,86 €
Encours de la dette (au 31/12)	346 888,45 €	496 689,66 €	434 972,58 €	392 652,28 €	361 721,24 €
Capacité de désendettement (en années)	0,47	0,61	0,34	0,27	0,37

La capacité de désendettement, principal ratio de solvabilité, se mesure par le rapport suivant : encours de dette / épargne brute. Elle correspond à la durée nécessaire pour rembourser complètement la dette en y consacrant la totalité de l'épargne dégagée.

Ce graphique est réalisé à partir des données financières réalisées au 31/12/2025. Ainsi, la capacité de désendettement de la commune en 2025 est de 0,37.

Pour rappel, le plafond national de référence est fixé à 12 ans. Au-delà, la commune se trouve dans une situation financière critique.



**PARTIE 2 :**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement s'équilibre à 10 436 642 € en dépenses et en recettes.

**I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 8 817 480 €, soit 3,50 % de plus qu'au budget primitif 2025.

CHAPITRES	BP + DM 2025	BP 2026	Evol. 25/26
011 - Charges à caractère général	2 553 945,00 €	2 668 690,00 €	4,49%
012 - Charges de personnel	4 811 814,00 €	4 981 360,00 €	3,52%
014 - Atténuations de produits	290 500,00 €	287 500,00 €	-1,03%
65 - Autres charges de gestion courante	820 753,00 €	837 036,00 €	1,98%
66 - Charges financières	15 946,00 €	33 894,00 €	112,55%
67 - Charges exceptionnelles	11 500,00 €	4 000,00 €	-65,22%
68 - Dotations aux amort. et provisions	15 000,00 €	5 000,00 €	-66,67%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>8 519 458,00 €</b>	<b>8 817 480,00 €</b>	<b>3,50%</b>
023 - Virement vers la section d'invest.	1 835 065,00 €	889 035,00 €	-51,55%
042 - Opérations d'ordre de transferts	726 000,00 €	730 127,00 €	0,57%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 080 523,00 €</b>	<b>10 436 642,00 €</b>	<b>-5,81%</b>

**1.1. LES CHARGES A CARACTERE GENERAL**

Les charges à caractère général correspondent aux dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la Commune, notamment les fluides (eau, électricité, gaz, carburant), les achats de fournitures, les prestations de services demandées à des organismes extérieurs, etc. Elles s'élèvent à 2 668 690 €, soit 4,49 % de plus qu'en 2025, et représentent 30,27 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les principales évolutions prévues sur ce chapitre correspondent aux postes de dépenses suivants :

- L'achat de prestations de services (6042) : 144 900 €, soit une hausse de 42,98 % par rapport à 2025. Ce compte correspond aux différentes animations proposées à destination des dionysiens, telles que les sorties et séjours organisés par le centre de loisirs (51 730 €), la saison culturelle (28 350 €), la Fête de la Saint Denis (13 000 €), les ateliers proposés dans le cadre du développement durable (15 325 €), ou à destination des personnes âgées (4 500 €), ou de la petite enfance (5 300 €).
- Les fluides (60611/60612/60621/60622) : 522 055 €, soit une hausse de 17,75 % par rapport au prévisionnel 2025. Les estimations ont donc été revues à la hausse pour 2026, et à l'aune du réalisé 2025. En effet, un nouveau marché a été souscrit auprès de

la centrale d'achat Approlys Centr'Achats au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Une décision modificative avait été nécessaire en cours d'exercice 2025 suite à la révision de tarifs, notamment pour le gaz. Le prix du MWH est passé de 22,13 € au 01/01/2024, à 47,55 € au 01/01/2025 et négocié à 45,23 € au 01/01/2026 dans le cadre de la nouvelle consultation.

Par ailleurs, un contrat a été passé avec l'Eau d'Orléans Métropole à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. L'augmentation du prix de l'eau s'explique par l'application de tranches de consommation progressives et des tarifs différenciés selon le diamètre des compteurs pour la part fixe, ce qui n'était pas le cas auparavant pour la commune.

- L'alimentation (60623) : 306 660 €, contre 312 260 € en 2025 (soit -1,79 %). La mise en place des selfs aux restaurants scolaires Bourgneuf et Les Bruyères en 2024, puis à la Cuisine Centrale des Chênes et au restaurant scolaire Champdoux a permis de constater une réelle limitation du gaspillage alimentaire, et d'adapter les commandes à la consommation.
- Les fournitures d'entretien (60631) : 33 600 €, soit une baisse de 12,95 % en raison d'une optimisation de la gestion des stocks.
- Les matières et fournitures (6068) sont estimées à 183 750 € soit une hausse de 80,01 % par rapport à 2025. Cette hausse s'explique par l'augmentation des travaux réalisés en régie par les services techniques.

Les dépenses d'achat de fournitures devant être acquises en fonctionnement. Les chantiers prévus sont notamment les peintures dans les salles de classe du groupe scolaire Champdoux (60 000 €), les travaux de peinture et d'électricité dans le cadre de l'aménagement des services techniques (18 000 €) ou divers travaux dans les groupes scolaires (8 800 €).

- Les dépenses d'entretien des terrains (61521) et des bâtiments publics (615221) : 331 626 €. Elles augmentent de 7,12 % par rapport au prévisionnel 2025.
- La maintenance (6156) : 104 853 € connaît une baisse de 16,68 % par rapport aux prévisions précédentes.
- Les assurances (6161) : 54 000 € en hausse par rapport à 2025 en intégrant les révisions de cotisations. Pour mémoire, une consultation a été lancée en 2024 avec l'appui d'un cabinet de conseil permettant la négociation des contrats d'assurance dans un contexte où il est difficile pour les collectivités de s'assurer. De nouveaux contrats d'assurance flotte automobile, dommages aux biens et responsabilité civile ont été signés au 1<sup>er</sup> janvier 2025, avec une augmentation des cotisations pour la commune.

S'ajoute également des prévisions à hauteur de 80 000 € pour la cotisation à l'assurance dommage ouvrage (6162) dans le cadre du projet de réhabilitation du groupe scolaire Champdoux.

- Les locations immobilières (6132) s'élèvent à 65 374 €, et correspondent à la location des constructions modulaires dans le cadre des travaux de réhabilitation du groupe scolaire Champdoux.

- Les refacturations par Orléans Métropole des frais de médecine du travail ainsi que de mise à disposition des logiciels : 55 250 €
- Les fêtes et cérémonies (6232) : 41 350 €, soit une baisse de 17,91 % par rapport au prévisionnel 2025. Elles correspondent notamment à l'organisation de la Fête de la St Denis, des animations dans le cadre de Festiv'elles, la journée des associations ou encore des cérémonies officielles (14 juillet, 11 novembre, etc.).
- Les frais de nettoyage des locaux (6283), 111 600 €, en augmentation de 8,77 % par rapport à 2025, et correspondant à l'externalisation du nettoyage de la vitrerie et de certains bâtiments communaux, ainsi que pour le remplacement d'agents indisponibles. Une hausse a été estimée afin d'anticiper une éventuelle augmentation des tarifs dans le cadre de la nouvelle consultation.

Les autres comptes budgétaires de ce chapitre connaissent quelques variations à la marge.

Des crédits ont également été inscrits dans le cadre du respect du principe de précaution suite au changement de méthode dans le fonctionnement des dépenses imprévues avec le passage au référentiel M57.

## **1.2. LES CHARGES DE PERSONNEL**

Les charges de personnel constituent la part la plus importante des dépenses de fonctionnement puisqu'elles représentent 56,49 % des dépenses réelles de cette section. Elles s'élèvent à 4 981 360 €, soit une hausse de 3,52 % par rapport au budgeté 2025.

Cette augmentation s'explique, entre autres, par :

- L'augmentation de la part employeur des taux de cotisation au 01/01/2026 : le taux CNRACL pour la part salariale s'élève à 11,10 % et pour la part employeur à 37,65 % (contre 31,65 %), le taux ATIACL à 0,4 %.  
Le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 prévoit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 une augmentation progressive du taux de contribution employeur à la CNRACL pour atteindre 43,65 % en 2028, soit une hausse de 3 points par an.
- Le recrutement d'agents recenseurs pour l'organisation du recensement piloté par l'INSEE : 14 780 €
- La participation employeur dans le cadre de la loi promulguée le 22 décembre 2025 relative à la protection sociale complémentaire des agents territoriaux. Cet accord a posé le principe de la généralisation des contrats collectifs à adhésion obligatoire en matière de complémentaire prévoyance et a fixé le montant de la participation minimale de l'employeur au financement de cette protection.
- La prise en charge de congés de longue maladie ou de longue durée et les allocations chômage versés pour les contrats non renouvelés.
- Les mesures concernant le PPCR (protocole sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations) qui prévoit diverses revalorisations de rémunérations.

### **1.3. LES ATTENUATIONS DE PRODUITS**

Les atténuations de produits sont évaluées à 287 500 €, soit une baisse de 1,03 % par rapport à 2024, elles représentent 3,26 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce chapitre correspond à :

- Le prélèvement en 2026 au titre de l'article 55 de la loi SRU à hauteur de 85 000 € : dans l'attente de la notification de la Préfecture, les prévisions correspondent à 47 500 € au titre du montant brut de prélèvement et 37 500 € au titre de la majoration de carence de 75 % décidée par arrêté préfectoral.
- L'attribution de compensation de fonctionnement versée à Orléans Métropole à hauteur de 152 500 €.
- Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) estimée à 50 000 €. Le FPIC est codifié par les articles L.2336-1 et suivants du CGCT. Il a été pensé comme un outil de réduction des inégalités entre territoires et destiné à mesurer la richesse à l'échelon communal, agrégeant richesse de l'EPCI et des communes membres.

### **1.4. LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES**

Les autres charges de gestion courante représentent 9,49 % des dépenses réelles de fonctionnement et sont estimées à 837 036 € pour l'exercice 2026, soit une hausse de 1,98 % par rapport au budgété 2025.

L'augmentation constatée s'explique principalement par :

- L'inscription au compte 6518 – Autres droits d'utilisation, à hauteur de 141 728 €, des redevances de licences et logiciels. Cet article est en hausse par rapport aux exercices précédents du fait de la migration du logiciel métiers du service finances et d'état civil vers un autre outil informatique du fait de l'arrêt de la maintenance des logiciels utilisés courant année 2027. Avant le passage à la M57, ces dépenses étaient valorisées en investissement.
- La contribution obligatoire versée à l'Ecole Sainte Thérèse (89 989 €). Cette contribution est calculée à partir du coût d'un enfant scolarisé en maternelle (1 607 €) et en élémentaire (592 €) dans les écoles publiques de la commune.

Les autres dépenses restent relativement stables et comprennent notamment :

- La subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à hauteur de 67 000 €,
- La participation versée au Syndicat Intercommunal du Bassin d'Apprentissage Fixe (SIBAF) pour 60 000 €.
- Les dérogations scolaires versées pour les dionysiens scolarisés en dehors de la commune : 22 500 €.
- Les créances admises en non-valeur (7 000 €) et éteintes (2 000 €)
- Les subventions versées aux coopératives scolaires : 28 523 €
- Les subventions versées aux associations : 262 115 €

### **1.5. LES CHARGES FINANCIERES**

Les charges financières s'élèvent à 33 894 € et sont constituées des intérêts de la dette (33 937 €), et des intérêts courus non échus.

### 1.6. LES CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les charges exceptionnelles sont estimées à 4 000 € et correspondent à des prévisions de crédits pour l'annulation de titres sur exercice antérieur.

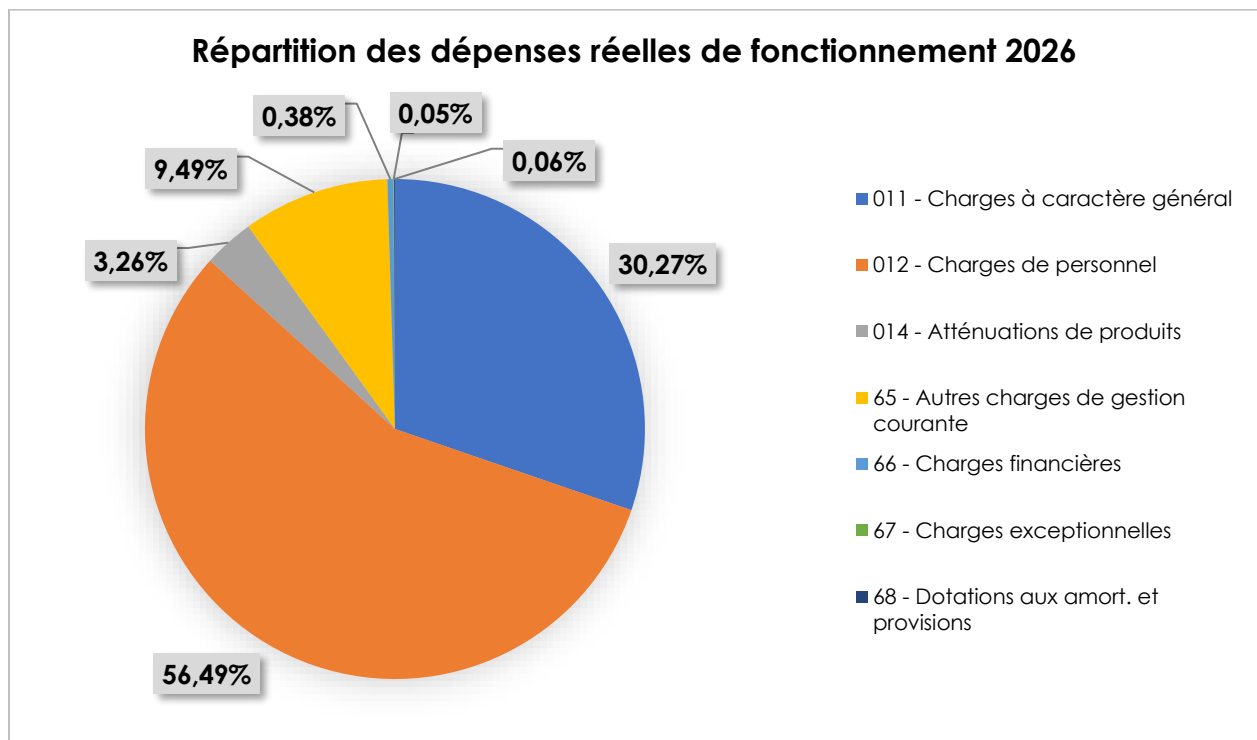
### 1.7. LES DOTATIONS AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent à 5 000 € et correspondent aux provisions pour dépréciation des comptes de tiers et pour risques et charges de fonctionnement.

Les provisions pour risques et charges sont destinées à couvrir un risque ou une charge qui va générer une sortie de ressources vis-à-vis d'un tiers, sans contrepartie au moins équivalente et dont la réalisation est rendue probable par un événement survenu ou en cours. Il importe que ce risque ou cette charge soit nettement précisé quant à son objet. S'agissant d'une dépense obligatoire devant être inscrite dès la survenance du risque, des crédits sont prévus à cet effet.

### 1.8. LES OPERATIONS D'ORDRE

Elles s'élèvent à 1 619 162 € et concernent les dotations aux amortissements (730 127 €) et le virement vers la section d'investissement (889 035 €). Elles sont inscrites également en recettes de la section d'investissement.



## II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à 8 385 154,14 €, augmentant ainsi de 3,24 % par rapport au budget 2025.

CHAPITRES	BP + DM 2025	BP 2026	Evol. 25/26
013 - Atténuations de charges	16 799,90 €	16 800,00 €	0,00%
70 - Produits de services	781 350,00 €	818 860,00 €	4,80%
73 - Impôts et taxes	84 061,00 €	106 432,14 €	26,61%
731 - Fiscalité locale	5 359 919,00 €	5 479 303,00 €	2,23%
74 - Dotations et participations	1 804 000,00 €	1 881 309,00 €	4,29%
75 - Autres produits de gestion courante	76 000,00 €	82 450,00 €	8,49%
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>8 122 129,90 €</b>	<b>8 385 154,14 €</b>	<b>3,24%</b>
002 - Résultat reporté de fonctionnement	2 877 156,10 €	1 990 242,86 €	-30,83%
042 - Opérations d'ordre de transferts	81 237,00 €	61 245,00 €	-24,61%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 080 523,00 €</b>	<b>10 436 642,00 €</b>	<b>-5,81%</b>

### 2.1. LES IMPOTS ET TAXES

#### a) La fiscalité directe

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, dans le cadre de la réforme fiscale conduisant à la suppression progressive de la taxe d'habitation, un nouveau schéma de financement des collectivités locales est entré en vigueur, conformément à l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020.

Pour pallier la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la Commune de Saint Denis-en-Val s'est vue attribuer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) (de 18,56 %) corrigée d'un coefficient correcteur de 1,99099 pour compenser la différence de recettes constatée.

Du fait de cette réforme fiscale, le taux de taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022 à 15,60 %, est de nouveau voté depuis 2023. Cependant, cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants de plus de deux ans.

Le conseil municipal a décidé de les geler pour 2026. Les taux d'imposition pour l'exercice 2026 sont donc les suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : 45,58 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 68,60 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires, autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et logements vacants depuis plus de 2 ans : 16,38 %

Le montant des contributions directes est ainsi évalué à 5 036 803 € conformément à l'état 1259 transmis par les services de l'Etat, soit une hausse par rapport à 2025, due à la revalorisation annuelle des bases locatives pour 2026 par rapport à l'indice des prix à la consommation harmonisé à hauteur de 0,8 %.

A ces contributions directes, viennent s'ajouter les allocations compensatrices sur la taxe foncière versées par l'Etat pour un total estimé de 16 000 €.

### **b) La fiscalité indirecte**

La fiscalité indirecte comprend :

- La taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière. Il s'agit d'une taxe sur les cessions de maisons et appartements qui ne concerne pas les constructions neuves et cessions de fonds de commerce. Elle est estimée à 280 000 €.
- La dotation de solidarité communautaire versée par Orléans Métropole pour 84 061 €.
- Les accises sur les énergies, anciennement dénommées taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité, estimée à 150 000 €. Cette taxe, prélevée par les fournisseurs d'électricité, est versée directement aux services fiscaux de l'Etat qui reversent aux collectivités la part leur revenant.
- Le Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunale est évalué à 22 371 €.
- La taxe locale sur la publicité extérieure pour laquelle le montant a été évalué à 6 500 €.
- Les droits de place qui concernent l'occupation du domaine public, évalués à 3 000 €.

## **2.2. LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS**

### **a) La dotation globale de fonctionnement**

En l'absence d'évolution majeure des dotations de l'Etat annoncée dans la loi de finances, les estimations pour la dotation globale de fonctionnement évoluent dans les mêmes proportions que les exercices précédents :

La dotation globale de fonctionnement est évaluée à 1 287 000 €, soit 15,35 % des recettes réelles de fonctionnement.

	2021	2022	2023	2024	2025	BP 2026
Dotation forfaitaire	1 015 300 €	1 015 822 €	1 019 680 €	1 021 093 €	1 028 524 €	1 020 000 €
Dotation de solidarité rurale	115 014 €	118 122 €	135 926 €	149 463 €	161 856 €	160 000 €
Dotation nationale de péréquation	51 755 €	62 106 €	74 527 €	89 432 €	107 318 €	107 000 €
<b>TOTAL DGF</b>	<b>1 182 069 €</b>	<b>1 196 050 €</b>	<b>1 230 133 €</b>	<b>1 259 988 €</b>	<b>1 297 698 €</b>	<b>1 287 000 €</b>

### **b) Les participations de la CAF**

Le partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale du Loiret est maintenu pour l'année 2026 dans le cadre des actions menées pour la petite enfance et l'enfance.

Ainsi, pour 2026, la CAF devrait apporter son concours pour :

- La gestion des structures petite enfance, à savoir le multi-accueil et le relais petite enfance : 242 000 €
- L'organisation des accueils de loisirs sans hébergement, mercredi et vacances scolaires : 50 000 €
- L'organisation des accueils de loisirs pour les jeunes à travers « Bougez-vous » : 15 000 €
- La gestion des temps d'activité périscolaire : 115 000 €

### **c) Les autres participations**

Les autres participations correspondent :

- Au fonds départemental pour la taxe professionnelle : 65 000 €
  
- A la dotation pour les titres sécurisés pour 9 500 €. Le décret du 27 mars 2023 vient modifier les modalités de versement de cette dotation. Aussi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, cette dotation est répartie de la façon suivante :
  - Une part forfaitaire attribuée pour chaque dispositif de recueil en fonctionnement sur le territoire au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours : 9 000 €
  - Une part variable déterminée en fonction du nombre de demandes de passeport et de cartes nationales d'identité enregistrées au cours de l'année précédente : les demandes enregistrées en 2025 étant inférieures à 1 875, la commune ne bénéficiera pas de cette part supplémentaire pour 2026.
  - Une majoration de 500 € attribuée aux communes pour chaque dispositif de recueil connecté à un module dématérialisé et interopérable de prise de rendez-vous.
  
- Au fonds de compensation à la TVA (FCTVA) sur les travaux d'entretien des bâtiments publics, évalué à 10 000 €.  
Comme en 2025, la première version du projet de loi de finances 2026 devait limiter aux seules dépenses d'investissement. Cette disposition a finalement été supprimée et ne figure pas dans la loi de finances 2026.
  
- La dotation de recensement versé par l'INSEE pour l'organisation des opérations de recensement du 15 janvier au 14 février 2026 sur la commune : 13 621 €
  
- L'indemnité forfaitaire versée mensuellement par la Poste pour l'Agence Postale Communale révisée à 1 211 € par mois.
  
- La contribution au service public petite enfance : 24 000 €. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, les communes deviennent autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Elles doivent élaborer une politique adaptée aux besoins des familles de leur territoire.  
  
Pour compenser l'augmentation des charges, l'État finance la mise en œuvre du service public de la petite enfance, selon les modalités définies par le décret n°2025-678 du 21 juillet 2025.
  
- La subvention de l'Etat pour les frais d'assemblée locales pour l'organisation des deux tours des élections législatives et municipales : 3 500 €
  
- La participation du Département pour l'occupation des installations sportives par le Collège Val de Loire : 11 500 €

### **2.3. LES PRODUITS DES SERVICES**

#### **a) Les recettes tarifaires**

Les recettes tarifaires sont estimées à 681 600 €, et représentent 8,13 % des recettes réelles de fonctionnement. Ces ressources ne constituent pas des recettes certaines, elles sont fonction de la fréquentation des usagers. Il convient donc de les estimer avec prudence. A noter que la commune a voté une hausse des tarifs extrascolaire, périscolaire, restauration scolaire de 0,77 %, au 1<sup>er</sup> septembre 2025 conformément à l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac.

Elles comprennent notamment les prestations :

- De restauration scolaire : 270 000 €
- D'accueil de loisirs pour les mercredis, vacances scolaires et Bougez-vous : 180 000 €
- De périscolaire : 120 000 €
- De petite enfance : 78 000 €
- De participation aux frais de scolarité pour les élèves non dionysiens accueillis dans les écoles publiques de la Commune : 12 000 €
- Des services à caractère culturel : 4 600 €
- Les concessions de cimetière : 13 000 €

#### **b) Les autres recettes**

Les autres recettes évaluées sur ce chapitre concernent notamment :

- La mise à disposition de personnel et de matériel au CCAS : 14 500 €
- Le remboursement des charges affectées à Orléans métropole : 100 000 € pour le personnel et 9 000 € pour le matériel.
- Les redevances d'occupation du domaine public : 17 260 €
- Les remboursements de taxe d'ordures ménagères par les locataires : 500 €

### **2.4. LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**

Ce chapitre est évalué à 82 450 €, soit une hausse de 8,49 % par rapport au prévisionnel 2025. Il comprend notamment :

- Les revenus des immeubles pour 60 510 € : il s'agit des baux commerciaux ou d'habitation.
- Le remboursement par Logem Loiret de l'entretien des espaces verts de la Morpoix : 3 900 €
- Les recettes relatives à la location de salles communales et de l'espace de coworking : 15 000 €.
- La mise à disposition de la salle Montjoie à l'association CARPE DIEM pour l'organisation de cours de yoga : 500 €
- Les produits exceptionnels sont estimés à environ 2 000 € pour 2026. Ils correspondent aux indemnités d'assurance perçues en cas de sinistre, au trop-versé sur les chèques CESH ou encore aux produits de cessions hors immobilisations.

### **2.5. LES ATTENUATIONS DE CHARGES**

Les atténuations de charges sont évaluées à environ 16 800 € et comprennent les remboursements sur charges de personnel tels que les indemnités journalières versées par la CPAM pour les agents contractuels en arrêt de travail, la compensation au supplément familial de traitement, ainsi que les décharge d'activité de services versées par le centre de gestion.

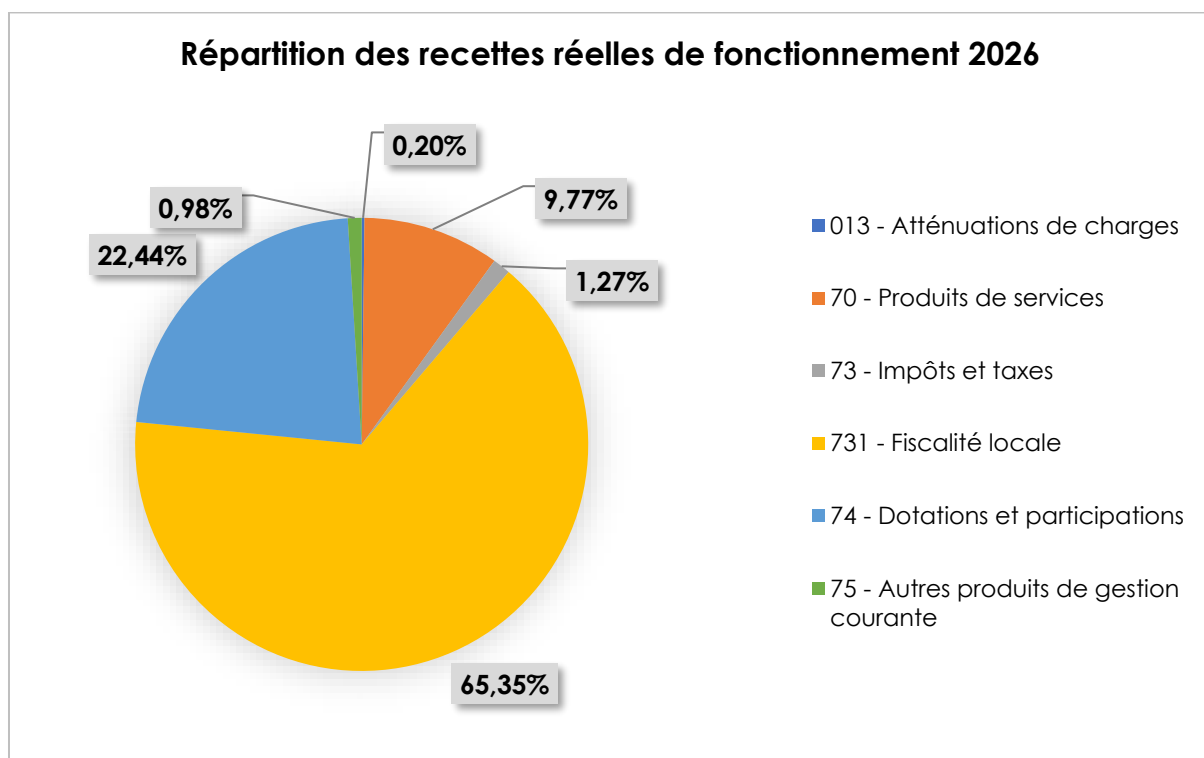
## 2.6. LES OPERATIONS D'ORDRE

Le montant de l'amortissement des subventions d'équipement reprises au compte de résultat est de 61 245 € pour l'exercice 2026.

## 2.7. LE RESULTAT DE CLOTURE 2025

L'exercice 2025 a permis de dégager un résultat de clôture de la section de fonctionnement à 3 205 189,43 €, affecté comme suit :

- En recettes de fonctionnement au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté pour 1 990 242,86 €
- En recettes d'investissement au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé



## **PARTIE 3 : SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement s'équilibre à 6 412 993 € en dépenses et en recettes.

### **I. DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses réelles de la section d'investissement (restes à réaliser compris) s'élèvent à 5 334 379 €, soit une baisse de 3,82 % par rapport à 2025.

CHAPITRES	BP + DM 2025	BP 2026	Evol. 25/26
10 - Dotations et fonds divers	5 000,00 €	4 999,43 €	-0,01%
16 - Emprunts et dettes assimilés	42 446,00 €	95 796,00 €	125,69%
20 - Immobilisations incorporelles	126 020,00 €	98 630,40 €	-21,73%
204 - Subventions d'équipement versées	661 000,00 €	641 000,00 €	-3,03%
21 - Immobilisations corporelles	1 132 782,00 €	892 702,46 €	-21,19%
23 - Immobilisations en cours	949 800,00 €	401 251,44 €	-57,75%
067 - Rénovation groupe scolaire Champdoux	2 628 957,00 €	3 200 000,00 €	21,72%
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>5 546 005,00 €</b>	<b>5 334 379,73 €</b>	<b>-3,82%</b>
001 - Résultat reporté d'investissement	0,00 €	717 368,27 €	
040 - Opérations d'ordre de transferts	81 237,00 €	61 245,00 €	-24,61%
041 - Opérations patrimoniales	30 000,00 €	300 000,00 €	900,00%
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 657 242,00 €</b>	<b>6 412 993,00 €</b>	<b>13,36%</b>

#### **1.1. LES DOTATIONS ET FONDS DIVERS**

Ce chapitre s'élève à environ 5 000 €. Les crédits prévus correspondent aux prévisions pour les restitutions des trop-perçus au titre de la taxe d'aménagement suite à d'éventuelles annulations de permis de construire.

#### **1.2. LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Ce chapitre regroupe principalement les frais d'études et les acquisitions de licences, brevets, concessions, droits et valeurs similaires. Il s'élève à 18 246 € pour 2026, hors restes à réaliser 2025.

Les prévisions nouvelles concernent des dépenses relatives à :

- Des frais d'études à hauteur de 16 846 € notamment pour :
  - La construction du hangar aux services techniques (5 346 €),
  - L'étude de la toiture de l'espace Pierre Lanson et du gymnase (5 000 €),
  - L'étude de la façade de la salle Montjoie (6 500 €).
- Au remplacement de licences informatiques : 1 400 €

### **1.3. LES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES**

Les subventions d'équipement versées sont évaluées à 661 000 € et correspondent à :

- L'attribution de compensation d'investissement versée à Orléans Métropole suite au transfert de compétences de 2017 à hauteur de 586 000 € ;
- La subvention accordée à la SA HLM « 3F Centre Val de Loire » pour la réhabilitation d'une maison en deux logements individuels rue de Melleray. Conformément à la convention du 22 décembre 2023, un premier acompte est versé au démarrage de l'opération, soit 75 000 € en 2025. Le solde de 55 000 € sera versé à son achèvement. Cette dépense sera déduite du prélèvement obligatoire de 2027 puis 2028 au titre de l'article 55 de la loi SRU.

### **1.4. LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les dépenses inscrites au chapitre 21 s'élèvent à 735 901 € (hors restes à réaliser). Parmi les investissements les plus significatifs de l'exercice, sont relevés :

#### Pour les bâtiments :

- La clôture de la façade des services techniques : 16 500 €
- Le ravalement de la façade de la Médiathèque : 35 600 €
- La reprise d'étanchéité et le remplacement du réseau d'alimentation eau de l'Hôtel de Ville : 8 100 €
- Le changement des portillons et de la clôture extérieure du multi-accueil : 6 000 €
- Le remplacement des blocs de secours du multi-accueil : 4 500 €

#### Pour les équipements sportifs :

- Le renforcement de la charpente au gymnase 1 du village sportif : 20 000 € en complément des crédits repris dans les restes à réaliser 2025.
- La réfection de la sonorisation et de l'éclairage de l'espace Pierre Lanson : 40 000 €
- Le changement de menuiserie aux courts de tennis : 12 900 €
- La réfection de la sous pente des anciens vestiaires du stade Chemeau : 11 500 €

#### Pour les groupes scolaires, restaurants scolaires et périscolaires :

- L'installation d'un portillon et d'un visiophone au périscolaire Champdoux : 6 430 €
- L'installation de structure de jeux en remplacement des cages de foot au périscolaire Champdoux : 6 730 €
- La démolition et reconstruction d'un bâtiment de stockage au centre d'animation des Chênes : 20 000 €
- La poursuite du remplacement des volets roulants au groupe scolaire Bourgneuf : 20 000 €
- L'installation d'un éclairage sur le parking du groupe scolaire Les Bruyères : 5 500 €
- Le remplacement des préaux sur plusieurs exercices : 5 000 €
- Le changement des luminaires LEDS dans les écoles : 4 500 €
- Le remplacement des paniers de basket par une cage multisport à l'élémentaire Bourgneuf : 6 730 €
- L'installation de panneaux en liège dans les couloirs de l'élémentaire Champdoux : 3 700 €
- L'aménagement de stockage à la maternelle Bourgneuf : 3 600 €
- L'installation d'un système de contrôle des températures pour les chambres froides : 6 000 €
- L'achat de mobiliers et matériels informatique pour les écoles : 16 440 €

Pour les actions en faveur du développement durable :

- L'acquisition d'un aspirateur à feuille (9 900 €) et d'un broyeur à végétaux pour les espaces verts : 25 700 €
- La poursuite de l'équipement de corbeilles de tri intérieures et extérieures dans les équipements communaux : 5 000 €
- La mise en place d'un composteur et du tri des bio déchets à la cuisine centrale des Chênes : 3 500 €
- La création d'un îlot de fraîcheur avec installation d'une structure de jeux et de tables de pique-nique rue du Chalet : 28 690 €
- Les projets votés dans le cadre du budget participatif :
  - L'installation d'un parcours pédagogique Chemin de la Bretache : 13 000 €
  - L'installation d'hôtels à insectes : 6 590 €

Pour les matériels roulants :

- La poursuite du programme de renouvellement de la flotte automobile suite à la réalisation d'un état des lieux du parc en cours : deux véhicules de service, un camion poly benne grillagé, et un véhicule utilitaire pour 64 500 €

Pour les autres dépenses :

- La pose de coffrets électriques pour les manifestations : 6 300 €
- Le renouvellement des tables et chaises de la salle de la Gare : 8 300 €
- L'acquisition de décorations de Noël : 3 000 €
- Le renouvellement du matériel (tables, chaises, bancs, grilles) pour les manifestations : 5 000 €
- L'acquisition de caméras de vidéoprotection : 29 098 €
- L'achat de matériel informatique : 26 668 €
- La sécurisation du serveur mairie : 20 000 €
- L'acquisition d'équipement d'entretien (lave-linge et sèche-linge professionnels, autolaveuse, nettoyeur vapeur, chariots de lavage ergonomiques) : 15 460 €
- L'achat de mobiliers et matériels pour le multi-accueil : 8 409 €
- L'achat de mobilier et matériel multimédia pour la Médiathèque : 655 €
- L'achat de mobilier pour les autres services : 32 873 €
- L'acquisition de matériels et outillages techniques : 23 017 €
- La construction d'un columbarium : 30 094 €

### **1.5. LES IMMOBILISATIONS EN COURS**

Les dépenses inscrites au chapitre 23 s'élèvent à 36 974 €, hors restes à réaliser. Elles correspondent à la création des fondations et des rayonnages du hangar de stockage des services techniques.

### **1.6. L'OPERATION N°067 POUR LA REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE CHAMPDOUX**

Une opération spécifique a été créée au budget primitif 2024 pour permettre le suivi de l'autorisation de programme relative à la réhabilitation du groupe scolaire Champdoux. Cette autorisation de programme a été ouverte par délibération n°2024-031 du 19 mars 2024. La répartition des crédits de paiement est ajustée par délibération suivant le vote du budget.

Les crédits de paiement relatifs à cette autorisation de programme sont répartis de la façon suivante :

Chap	Fonct	Opé	Libellé	CP réalisés 2024	CP réalisés 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL
20	201	067	Frais d'études	78 134,85 €	114 363,58 €	200 000 €	402 966 €	<b>795 464 €</b>
23	201	067	Travaux	0,00 €	0,00 €	3 000 000 €	1 563 000 €	<b>4 563 000 €</b>
23	201	067	Frais divers	1 188,00 €	3 348,00 €	0,00 €	0,00 €	<b>4 536 €</b>
<b>TOTAL</b>				<b>79 322,85 €</b>	<b>117 711,58 €</b>	<b>3 200 000 €</b>	<b>1 965 966 €</b>	<b>5 363 000 €</b>

Les crédits de paiement ouverts à hauteur de 3 200 000 € au titre de l'exercice 2026 correspondent :

- Aux frais d'études pour la maîtrise d'œuvre : 200 000 €
- Aux travaux et frais divers : 3 000 000 €. L'ouverture de crédits a été estimée par rapport au planning des travaux. Ces derniers pourront être ajustés par rapport à l'état d'avancement de l'opération.

### **1.7. LES RESTES A REALISER 2025**

Les restes à réaliser, détaillées en annexe du budget primitif 2026, s'ajoutent à ces dépenses pour un montant de 601 463,30 €. Ils concernent :

#### Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles :

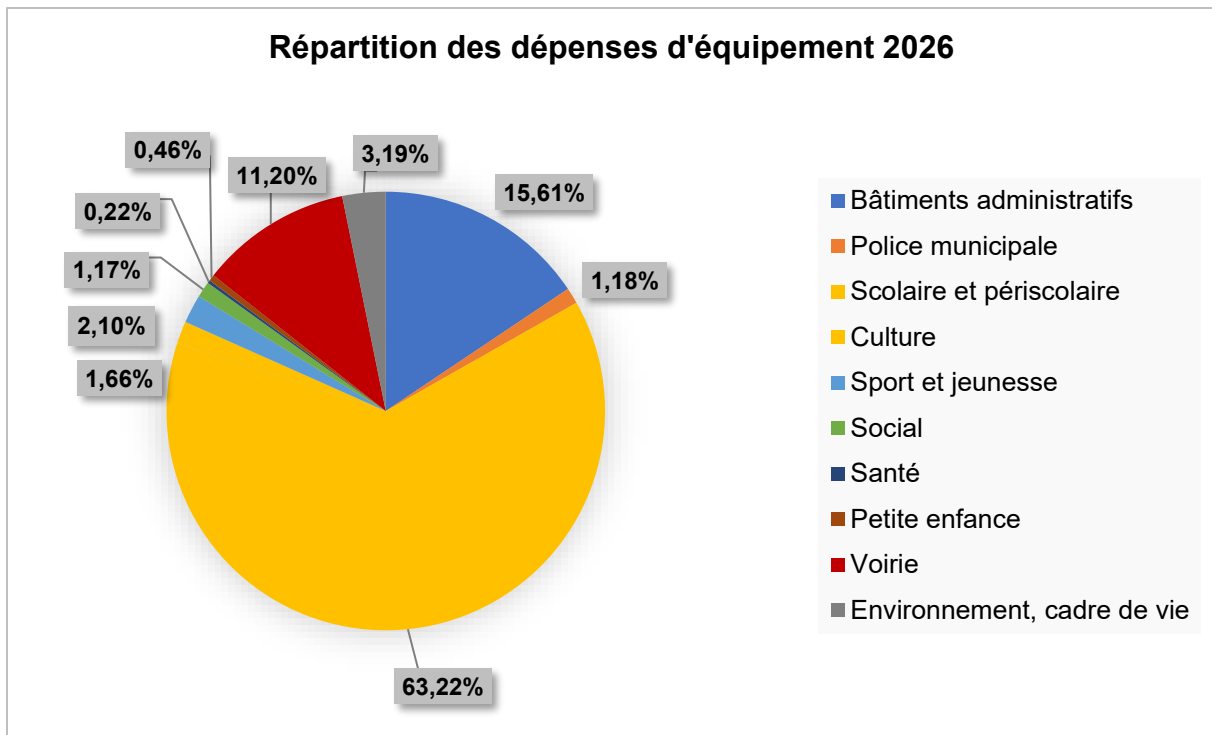
- La réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier et Energétique (SDIE) : 58 824 €
- La mission d'architecte pour l'extension des services techniques municipaux : 21 560,40 €

#### Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :

- L'installation d'une structure de jeux extérieure pour les 0-3 ans au square Pandino : 45 124,73 €
- L'installation d'une réserve d'eaux pluviales aux services techniques dans le cadre du budget participatif : 14 818,60 €
- Le renouvellement des visiophones au centre d'animation des Chênes : 3 004,80 €
- La reprise de la charpente au gymnase 1 : 14 742,12 €
- La réalisation des tracés du badminton : 2 628 €
- La mise en place d'une clôture de séparation entre l'école et la restauration scolaire à Bourgneuf : 4 470,48 €
- La mise en place d'un système de vidéosurveillance aux services techniques : 15 992,88 €
- La réfection de la baie informatique et l'installation d'une caméra à l'accueil de la police municipale : 21 118,80 €
- L'acquisition de tables et de chaises pour les associations : 12 200 €
- La pose d'arceaux vélos sur les sites communaux : 12 800 €
- L'installation d'une ruche cheminée au centre d'animation des Chênes dans le cadre du budget participatif : 1 600 €

#### Chapitre 23 – Immobilisations en cours :

- L'aménagement extérieur et la création d'une allée PMR au cabinet paramédical : 11 556,82 €
- L'acquisition d'un hangar de stockage aux services techniques : 20 199,60 €
- Les travaux pour l'extension et le réaménagement intérieur des services techniques : 332 521,02 €



### 1.8. LES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES

Le remboursement des emprunts et dettes assimilées s'élève à 95 796 € et comprend le remboursement des cautions (2 364 €) ainsi que le remboursement du capital des emprunts détaillé comme suit :

Prêteur	Dettes à l'origine	Taux	Encours de dette au 01/01/2026	Capital	Intérêt	Annuité
Crédit Agricole (2021)	250 000 €	0,64%	193 318,92 €	17 183,92 €	1 196,00 €	18 379,92 €
Crédit Agricole (2022)	200 000 €	3,21%	168 402,32 €	13 747,12 €	5 240,24 €	18 987,36 €
Banque des territoires (2025)	2 000 000 €	2,00%	2 000 000,00 €			
<b>TOTAL</b>			<b>2 361 721,24 €</b>	<b>30 931,04 €</b>	<b>6 436,24 €</b>	<b>37 367,28 €</b>

A noter qu'un emprunt a été souscrit en fin décembre 2025 auprès de la Banque des territoires dans le cadre du projet de réhabilitation du groupe scolaire Champdoux pour 2 000 000 € indexé sur le Livret A +0,5 au taux de 2,2 % sur 20 ans. La somme n'a pas été mobilisée en 2025, cet emprunt apparaît dans les tableaux ci-dessus mais pas le remboursement car la mobilisation peut être faite jusqu'au 31/12/2026, avec une première échéance en mars 2027.

Des crédits ont néanmoins été prévus pour un éventuel remboursement de 3 trimestres si le tirage devait être effectué avant la fin d'année.

### **1.9. LE SOLDE D'EXECUTION 2025**

L'exercice 2025 présente un solde d'exécution de la section d'investissement négatif s'élevant à 717 368,27 €.

### **1.10. LES OPERATIONS D'ORDRE**

Les opérations d'ordre sont constituées :

- Des subventions d'équipement reprises au compte de résultat est de 61 254 € pour l'exercice 2026.
  
- Des opérations à l'intérieur de la section d'investissement à hauteur de 300 000 € notamment pour les intégrations des frais d'études.

## II. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement (restes à réaliser compris) sont évaluées à 4 493 831 €, soit une hausse de 50,74 % par rapport au prévisionnel 2025.

CHAPITRES	BP + DM 2025	BP 2026	Evol. 25/26
10 - Dotations et fonds divers	150 999,95 €	189 999,43 €	25,83%
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	1 214 946,57 €	
13 - Subventions d'investissements reçues	120 833,00 €	103 885,00 €	-14,03%
16 - Emprunts et dettes assimilés	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	0,00%
067 - Rénovation Groupe scolaire Champdoux	709 250,00 €	985 000,00 €	38,88%
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 981 082,95 €</b>	<b>4 493 831,00 €</b>	<b>50,74%</b>
001 - Résultat reporté d'investissement	85 094,05 €	0,00 €	-100,00%
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 835 065,00 €	889 035,00 €	-51,55%
040 - Opérations d'ordre de transferts	726 000,00 €	730 127,00 €	0,57%
041 - Opérations patrimoniales	30 000,00 €	300 000,00 €	900,00%
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 657 242,00 €</b>	<b>6 412 993,00 €</b>	<b>13,36%</b>

### 2.1. LES DOTATIONS ET FONDS DIVERS

Les dotations et fonds divers sont évalués à 189 999,43 €, soit une hausse de 25,83 % par rapport à l'exercice précédent.

Ce chapitre comprend :

- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) : il a pour objet de rembourser de manière forfaitaire (16,404 %) la TVA acquittée sur certaines dépenses réelles d'investissement de 2025 (N-1). Pour 2026, le montant du FCTVA est évalué à environ 130 000 €.
- La taxe d'aménagement estimée à 60 000 €. Elle est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et les aménagements de toutes natures nécessitant une autorisation d'urbanisme.

### 2.2. EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE

Il s'agit de l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 permettant de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 1 214 946,57 €.

### 2.3. LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS REÇUES

Ce chapitre s'élève à 1 088 885 € et représente 24,23 % des recettes réelles d'investissement. Les subventions attendues pour 2026 sont détaillées comme suit :

- Réhabilitation thermique du groupe scolaire Champdoux :

Pour la réhabilitation thermique du groupe scolaire Champdoux, un total de 1 977 500 € de subvention est attendu ainsi détaillées :

- Fonds de solidarité métropolitaine : subvention notifiée : 920 000 €, dont 720 000 € au titre du fonds de concours inversé
- DSIL 2024 : subvention notifiée : 300 000 €
- Fonds Chêne : subvention notifiée : 97 500 €
- Contrat régional de solidarité territoriale (CRST) : subvention en attente de notification : 200 000 €

Des crédits de paiement à hauteur de 985 000 € ont été inscrits au budget 2026 correspondant au montant des demandes d'avances et d'acomptes qui pourront être effectuées au cours de l'opération.

- Restes à réaliser 2025 :

Pour mémoire, les restes à réaliser s'élèvent à 103 885 € et correspondent aux subventions suivantes :

- Volet 3 du Département pour l'installations de selfs aux restaurants scolaires Champdoux et Les Chênes : 47 993 €
- Volet 3 du Département pour l'installation d'un système de récupération des eaux de pluie aux services techniques : 8 000 €
- La CAF pour l'achat de matériel pour l'espace Snoezelen au Multi-accueil (2 000 €) ainsi que pour l'achat de contenant alimentaire et d'un lave-vaisselle au Multi-accueil (3 552 €)
- Le Fonds Chênes 2 pour le Schéma Directeur Immobilier Energétique (48 000 €) et pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du groupe scolaire Champdoux (2 340 €).

- Demandes de subvention en cours :

La Commune reste active dans la recherche de partenariats financiers. Des dossiers de subventions ont été déposés et sont actuellement à l'étude ou en attente de notification. Des demandes ont ainsi été effectuées pour les projets suivants :

- Au titre du Fonds de solidarité Métropolitaine :
  - Remplacement des dalles des faux-plafonds du Restaurant scolaire Les Bruyères : 10 000 €
  - L'acquisition d'un camion benne dédié aux services techniques : 18 870 €
- Au titre de la DETR pour la construction d'une extension et le réaménagement intérieur des services techniques : 168 640 €
- Au titre des Certificats d'économie d'énergie.

A noter que contrairement aux années précédentes, aucun dossier n'a encore été déposé auprès du Département dans le cadre de l'aide cantonale - Volet 3. En effet, le Département a modifié le calendrier pour permettre la présentation de projets jusqu'au 3 juillet 2026.

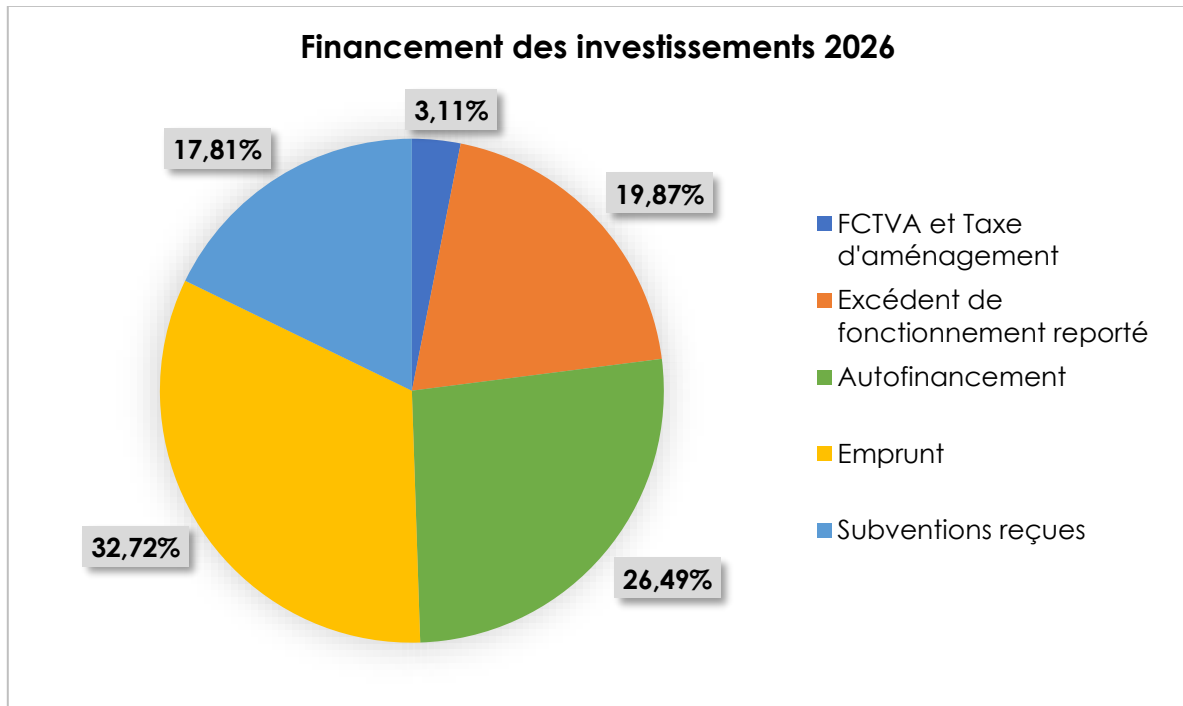
#### **2.4. L'EMPRUNT**

Un emprunt à hauteur de 2 000 000 € est inscrit en recettes d'investissement, correspondant au déblocage de fonds pour l'emprunt souscrit en 2025 auprès de la Banque des territoires dans le cadre de l'opération de réhabilitation du groupe scolaire Champdoux.

## 2.5. LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre sont constituées :

- Des amortissements qui participent à l'autofinancement des dépenses d'investissement pour 730 127 € ;
- Du virement de la section de fonctionnement à hauteur de 889 035 € ;
- Des opérations à l'intérieur de la section d'investissement à hauteur de 300 000 € correspondant notamment à l'intégration des frais d'études au commencement des travaux.



**PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Libellé	BP 2026
013	Atténuation de charges	16 800,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	818 860,00 €
73	Impôts et taxes	106 432,14 €
731	Fiscalité locale	5 479 303,00 €
74	Dotations, subventions et participations	1 881 309,00 €
75	Autres produits de gestion courante	82 450,00 €
002	Résultat reporté de fonctionnement	1 990 242,86 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 245,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>10 436 642,00 €</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Libellé	BP 2026
011	Charges à caractère général	2 668 690,00 €
012	Charges de personnel	4 981 360,00 €
014	Atténuations de produits	287 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	837 036,00 €
66	Charges financières	33 894,00 €
67	Charges exceptionnelles	4 000,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	5 000,00 €
023	Virement vers la section d'investissement	889 035,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	730 127,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>10 436 642,00 €</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Libellé	BP 2026
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 404 946,00 €
13	Subventions d'investissement reçues	103 885,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00 €
067	Rénovation thermique groupe scolaire Champdoux	985 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	889 035,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	730 127,00 €
041	Opérations patrimoniales	300 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>6 412 993,00 €</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Libellé	BP 2026
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 999,43 €
16	Emprunts et dettes assimilées	95 796,00 €
20	Immobilisations incorporelles	98 630,40 €
204	Subventions d'équipement versées	641 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	892 702,46 €
23	Immobilisations en cours	401 251,44 €
067	Rénovation thermique groupe scolaire Champdoux	3 200 000,00 €
001	Résultat reporté d'investissement	717 368,27 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 245,00 €
041	Opérations patrimoniales	300 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>6 412 993,00 €</b>